

### Conseil de quartier n°2 « Mont Saint-Martin»

Réunion du mercredi 11 mars à 20 h  
au Centre François Villon

#### **Etaient présents :**

Elus : Philippe ROUX, Nacy LATRECHE

Invitée : Marie-Pierre TIGHE, chargée de mission pour le suivi de la Rénovation Urbaine

Membres : Choukri BRAIK, Eusébio DALAPA, Maryline HELFRICH, Eric HUBSWERLIN, Saïda KHEZRI SASSI, Elodie LABE, Fatiha LEFKI.

Excusés : Pascal AUJARD, Hafida RAHIL, Volkan ALGUL, Jean-Pierre BERANGER, David CAMPOS, Gilbert HUMBLLOT, Mustapha KOYSUREN, Catherine LAMBERT, Patrick LOURAGINI et Martine PARIZE-ADAM.

Service démocratie locale et vie des quartiers : Véronique GENDEREAU

#### ✓ Désignation du secrétaire de séance

Madame LEFKI assure le secrétariat de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Consultation sur l'aménagement du square prévu à la place de la tour 2 Rue Cézanne.
- Fête des voisins et immeubles en fête.

#### ✓ Point 1 : AMENAGEMENT DU SQUARE :

Suite à la démolition de la tour 2, rue Cézanne, il est prévu d'aménager un square de 1200 m<sup>2</sup> (environ 30 m X 40 m) à destination des enfants et des adultes avec une aire de jeux et une aire de repos.

Le plan d'aménagement du square est en cours de réflexion (clos ou pas, quelle hauteur, tables de pique-nique, de ping-pong, bancs, tranches d'âges des enfants utilisant les jeux, enclos de jardinage, mur d'expression ou fresque...). Chaque conseiller de quartier a reçu deux plans du futur square afin de proposer sa vision de l'aménagement. Un premier plan de situation du Mont St Martin et un second pour dessiner. Les membres sont invités à rendre le dernier document à l'Espace Ville pour le 1<sup>er</sup> avril. Les personnes résidant dans les bâtiments voisins seront invitées à une réunion de consultation le mardi 24 mars à l'Espace Ville.

#### ✓ Point 2 : FETE DES VOISINS :

La fête des voisins aura lieu le mardi 26 mai.

La mairie mettra à la disposition des habitants de Nemours des tables pour fêter cet évènement (faire demande auprès du Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers qui transmettra aux Techniques qui livreront à une personne-coordinatrice) et peut fermer une rue (faire demande avant le 8 mai). L'affiche et les invitations sont disponibles sur le site internet de la ville [www.ville-nemours.fr](http://www.ville-nemours.fr) ou auprès du Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers ☎ : 01.64.78.44.39.

✓ Point 3 : QUESTIONS DIVERSES:

- Il n'a pas été donné de suite à la création du sens giratoire sur le parking d'ALDI. Cette modification pourrait entraîner une vitesse excessive sur le parking. Les commerçants consultés partagent cet avis.
- Concernant la propreté du centre commercial du Mont Saint Martin, la ville ne détient que 26% de cet ensemble (*principalement en sous-sol*). Conformément à l'arrêté municipale n°2008-215 relatif à la salubrité et la propreté de la ville pris le 22 septembre dernier par Madame le Maire, les propriétaires de cafés, de restaurants ou autres commerces occupant le domaine public devront assurer en permanence l'entretien de la surface dont ils ont obtenu l'occupation. La ville a transmis au Syndic Socop Lainé de cette copropriété, le compte rendu du premier conseil de quartier.
- La présence de nombreux pigeons, l'éclairage défectueux et les abords endommagés du centre commercial posent problème. Dans le plan de rénovation du centre commercial, l'objectif est d'harmoniser l'espace. Pour cela le magasin ALDI sera reconstruit en face avant d'être démoli. Monsieur Roux apportera des plans des futurs aménagements lors de la prochaine réunion.
- M.HUBSWERLIN demande si la mairie financera également les travaux d'isolation phonique aux propriétaires de la rue Dullin qui verront leur impasse devenir un axe fréquenté. Il lui a été répondu qu'il existe des financements à taux 0% et des crédits d'impôts pour ce type de travaux.
- La mairie consciente du pourcentage grandissant de l'échec scolaire mène une action à destination des 18-25 ans dans le but de leur permettre une réinsertion professionnelle. La municipalité mène actuellement une réflexion en ce qui concerne l'encadrement des 18/25 ans.
- M.BRAÏK estime que la Mission locale ne fait pas convenablement son travail, et qu'elle ne répond pas favorablement aux demandes de formations pour lesquelles elle est régulièrement sollicitée. Il a été précisé que les acteurs de la Mission locale seront revus à l'occasion de la nouvelle présidence du maire de Nemours ;
- Le Service Jeunesse fait des rencontres intergénérationnelles :

Au Centre de Loisirs, sont organisés des après-midi jeux de société, loto, baccalauréat, spectacle...avec un goûter pris en commun dans les locaux du Centre de Loisirs ou au foyer Paul Vincent. Avec les personnes âgées, le Centre de Loisirs a partagé deux de ses sorties de fin d'année scolaire : à Deauville puis au zoo de Beauval. Le Centre de Loisirs prenait en charge le transport. Moments partagés également durant l'été (parc de l'Emprunt avec eux...), visites lors du carnaval...

Des rencontres avec les pensionnaires de la gériatrie de l'hôpital ont été réalisées mais le bilan n'a pas été vraiment positif du côté des enfants. Certaines personnes âgées ont choqué les enfants car physiquement, ils étaient un peu repoussants (en fauteuil roulant, ne parlant pas...), les enfants étaient peut-être trop jeunes.

Le Secteur Animation, a déjà organisé des spectacles chez AGENA, mais là aussi, les personnes âgées sont pour la plupart grabataires et il est difficile de capter leur attention.

Les animateurs sont aussi favorables à ces échanges.

Rencontres avec des personnes à la retraite encore valides pour l'aide aux devoirs ou bien aider à assurer le service minimum d'accueil dans les écoles lors de la grève des enseignants....Une idée à développer.

- Une réunion sera organisée entre la mairie et Val de Loing habitat afin de soulever le problème du loyer des «Restos du Cœur». Le Maire va exposer ce problème au prochain Conseil d'Administration.
- La ligne continue demandée boulevard de Lattre de Tassigny ne sera pas réalisée car c'est une voie départementale. Une proposition sera formulée à l'Agence Routière Territoriale (ex DDE).
- Il a été proposé de mettre la rue de la Grande Montagne en sens unique, pour réguler la circulation et assurer une meilleure sécurité aux usagers. Mais problème des circuits des bus et d'augmentation de la vitesse – une étude de circulation est actuellement menée.
- La mairie a fait l'acquisition des locaux préfabriqués de l'école T. LAVAUD, ce qui lui permet d'économiser un loyer annuel de 86 000 euros. Par ailleurs, le préau va être construit pour la rentrée scolaire de septembre 2009.
- Agrandissement et aménagement des salles de restauration des écoles du Mont Saint Martin (les Cherelles et Jeanne Vervin). Madame LEFKI demande la gratuité de la cantine. Les élus font remarquer que le tarif du repas pour les plus démunis est de 1,60 € et le tarif maximum de 3,40 €.
- La circulation des camions dans Nemours pose un réel problème. La mairie a mis en place un contrôle des véhicules une fois par semaine en collaboration avec la police nationale quai Victor Hugo et avenue de Lyon. Les élus sont présents et des procès verbaux sont dressés à chaque contrôle.

[www.ville-nemours.fr](http://www.ville-nemours.fr)



Service Vie des Quartiers  
01 64 78 44 39  
democratielocale@ville-nemours.fr



**NEMOURS**